



SAGE & Contrat de rivière Célé

Compte rendu de la Commission Locale de l'Eau du 13 septembre 2024

Liste des participants

Structure	Nom, prénom	Fonction
Animapôle La Vinadie - Lycée Agricole de Figeac	TOUZANNE Serge	Directeur d'exploitation
Association Sauvegarde des Moulins du Quercy	DESPEYROUX Serge	Président
Association des riverains Sauvegarde du Célé	PLENACOSTE Alain	Président
Chambre d'agriculture du Lot	RAUFFET Sylvie	Elue
Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) – Délégation Auvergne-Rhône-Alpes	GIBERT-PACAULT Isabelle	Responsable territoriale Département du Cantal
Collins Aerospace – Ratier Figeac	DUNOGUIER Alain	Chef de Département Services Généraux & Officier de Sécurité
Commission Locale de l'Eau (CLE) / SAGE	LABARTHE Vincent	Président
Communauté de communes du Grand Figeac	MASBOU Nathalie	2 ^{ème} Vice-Présidente
Communauté de communes la Châtaigneraie Cantalienne	MORELLE Florian	6 ^{ème} Vice-Président
	GIMENEZ Antoine	2 ^{ème} Vice-Président
Direction Départementale des Territoires du Lot (DDT 46)	MERLIN Stéphanie	Cheffe du service Eau, Forêt, Environnement
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	DELHAISE Anthony	Chargé de mission Eau – Référent planification
Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Lot	HANNOYER Patrick	Chargé de mission Gestion quantitative de la ressource en eau
	PRIVAT Marie-Hélène	Directrice
Kalapca loisirs	HECQUET Rémi	Gérant
Maison de la Châtaigne	LABRUNIE Joseph	Bénévole
Office Français de la Biodiversité (OFB) du Lot	JARNO Vincent	Responsable départemental
Parc naturel régional des Causses du Quercy (PnrCQ)	VIENNET David	Hydrogéologue référent
Sous-Préfecture du Lot	VIALLE Anne-Cécile	Sous-Préfète
	LABORIE Bernard	Président
	LANFRANCHI Joseph	Stagiaire - SAGE Célé
Syndicat mixte Célé - Lot médian (SmCLm)	MAUMUS Caroline	Animatrice territoriale SAGE / Agriculture-Forêt - Bassin du Célé
	PREVITALI Pierre-François	Animateur de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH)
	TOURNIER Nicolas	Directeur adjoint
	TREMOULET Joël	Directeur
SYDED du Lot	LEBREAUD David	Responsable Eaux Naturelles
Ville d'Espagnac-Sainte-Eulalie	BENET BAGREAUX Martine	Maire
	MELLINGER André	Maire
Ville de Figeac	SOTO Antoine	5 ^{ème} adjoint

Excusés : Mme Claire Raulin Préfète du Lot représentée par Mme Vialle, Sous-Préfète du Lot, Mme Carole Delga Présidente de la Région Occitanie représentée par M. Vincent Labarthe, M. Laurent Wauquiez Président de la Région Aura, M. Christophe Canal et Patrick Escure Présidents des Chambres d'agricultures du Lot et du Cantal, M. Serge RIGAL Président du Département du Lot, M. Bruno Faure Président du Département du Cantal, Mme Eliane Auberger Présidente du Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne.

Introduction

Monsieur LABARTHE, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Comité de Rivière, introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et l'accueil à Espagnac-Sainte-Eulalie. Il souligne ensuite que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) constitue un sujet majeur qui fera l'objet de discussions approfondies lors de cette session.

Madame VIALLE, Sous-Préfète du Lot remercie les participants ainsi que l'équipe du Syndicat mixte Célé Lot – médian (SmCLm) pour le travail réalisé sur l'eau et les milieux aquatiques, sujets fondamentaux dans le contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles sur le territoire.

Monsieur MORELLE, Vice-Président de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, intervient pour évoquer l'avancement du PLUi dans le secteur de la Châtaigneraie. Il indique que, sur les quatre communautés de communes concernées, deux disposent déjà d'un PLUi, tandis que les deux autres sont en cours de finalisation. Une fois ces derniers validés, cela aboutira à la création du PLUi pour l'ensemble de la Châtaigneraie Cantalienne.

Madame BENET BAGREAUX, Maire d'Espagnac-Sainte-Eulalie, prend ensuite la parole pour accueillir les participants et donner quelques mots sur la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie. Elle informe que la population vient de dépasser le seuil des 100 habitants. Elle décrit cette commune comme atypique, avec l'absence d'agriculteurs et de commerces, à l'exception d'un gîte touristique. Depuis les années 1980, la commune s'est orientée vers l'accueil touristique, comptabilisant cette année plus de 3000 nuitées. La « variante » du Célé surpasse maintenant la fréquentation du sentier de grande randonnée (GR), par le causse pour rejoindre Saint-Cirq-Lapopie. Espagnac-Sainte-Eulalie est également le seul village situé sur la rive gauche du Célé. Le village s'est formé autour du prieuré et est composé d'une dizaine de hameaux. Elle souligne que le tourisme est essentiel pour la survie de la commune, qui possède deux églises classées monuments historiques. Des travaux de restauration, représentant un montant de plus de 1,5 million d'euros, ont été entamés, mais il reste difficile de trouver des financements pour les poursuivre. Un projet de **renaturation et de valorisation de la gravière d'Espagnac** est également en cours. Ce projet vise à restaurer l'écosystème naturel tout en mettant en valeur cet espace afin de le rendre plus attractif et bénéfique pour la biodiversité locale. Ce travail est mené en collaboration avec le Syndicat mixte Célé – Lot médian (SmCLm), qui pilote les opérations sur le terrain. Un grand merci est adressé aux différents financeurs, notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et l'État, qui ont permis la réalisation de ce projet.

Monsieur LABORIE, Président du Syndicat mixte Célé Lot – médian (SmCLm), remercie l'équipe technique du SmCLm pour son travail. Il aborde ensuite la révision en cours du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** du Célé. Dans ce cadre, cinq ateliers de concertation ont été organisés en juin et juillet 2024 afin de recueillir les avis et contributions des acteurs locaux. Monsieur LABORIE précise qu'une restitution de ces ateliers sera présentée après l'avis concernant le PLUi du Grand Figeac.



Avis de la CLE du SAGE Célé sur le PLUi du Grand Figeac

Monsieur TREMOULET présente le PLUi, en mettant l'accent sur les aspects liés à la gestion de l'eau. Le document apparaît globalement compatible avec le SAGE Célé, bien que certaines recommandations doivent encore être intégrées.

Monsieur LABARTHE rappelle le contexte général : le PLUi couvre 92 communes sur une superficie de 1 300 km², soit trois fois la taille de Gaza. Il mentionne également deux cours d'eau majeurs, le Lot et le Célé, ainsi que la diversité naturelle et le relief du territoire. Il précise que le recueil des avis des personnes publiques associées se poursuit jusqu'au 25 septembre.

Monsieur TREMOULET précise que le bassin versant du Célé couvre 50 % de la superficie concernée par le PLUi du Grand Figeac, lequel regroupe par ailleurs les deux tiers de la population du territoire du SAGE Célé.

Monsieur PLENACOSTE prend la parole au sujet des travaux d'aménagement sur le Célé, notamment à La Farrayerie et insiste sur l'importance de l'aspect humain. Il cite l'exemple du hameau de Paricou, où deux maisons vont être réaménagées pour créer une zone d'expansion des crues (ZEC). Il souligne que l'aspect humain doit être pris en compte de manière diplomatique, et qu'un dialogue ouvert est essentiel.

Monsieur LABARTHE informe l'assemblée que la personne concernée a déjà été rencontrée et qu'elle a la possibilité de rester chez elle. Une réunion s'est tenue mardi dernier avec la Ville de Figeac et le SmCLM pour discuter de solutions possibles et échanger sur ses préoccupations. Il évoque la difficulté de gérer des situations de ce type, notamment en rappelant des exemples dramatiques comme la disparition de quatre maisons près du Gave de Pau, qui ont causé des pertes humaines. Il souligne la nécessité de prendre conscience des responsabilités dans ces décisions, malgré leur dureté.

Monsieur MELLINGER conclut ces échanges en affirmant que la propriétaire concernée est désormais satisfaite des solutions qui lui ont été présentées. Il rappelle le rôle du Maire en tant que médiateur entre la défense des citoyens et les injonctions administratives. Tous les scénarios

ont été envisagés en concertation avec la propriétaire, et le Maire porte une grande responsabilité dans ces négociations.

Madame VIALLE décrit ce cas comme emblématique et incite les élus à s'y intéresser de près, en soulignant que la Cour des comptes pourrait accélérer ces processus par rapport à la réglementation actuelle. Elle encourage les autres élus à s'en inspirer, car ces situations pourraient se multiplier.

Monsieur DESPEYROUX fait une observation générale sur la gestion des eaux pluviales d'hiver. Il insiste sur l'importance de retenir ces eaux dans les rivières, car les régimes hydrologiques sont appelés à changer rapidement. Il faut donc maximiser la rétention des eaux pluviales.

Monsieur MORELLE exprime ses remerciements au SmCLM pour le travail accompli. Il mentionne que ce sujet a été abordé au bureau syndical deux jours auparavant et rappelle que le vote du conseil communautaire du Grand Figeac sur le PLUi est prévu pour le 25 septembre. Il reconnaît le travail des agents qui ont étudié les documents pendant la période estivale et souligne l'importance de prendre en compte les remarques et recommandations du SmCLM, qu'il juge positives. Il conclut en affirmant que ce PLUi est concret et répond aux besoins du territoire, ajoutant qu'il est particulièrement pertinent de le présenter à Espagnac-Sainte-Eulalie, où le Célé et de nombreux pèlerins passent. Il encourage à émettre un avis favorable pour l'intégration des remarques.

Monsieur LABORIE remercie également les techniciens du SmCLM, en soulignant la quantité de travail que demandent les dossiers traités par le Syndicat. L'analyse du territoire montre que le PLUi prend en compte les principaux enjeux, mais il faudra peut-être revoir les PPRi (Plans de Prévention des Risques Inondation), bien que ces révisions soient longues et coûteuses. Il conclut en précisant qu'avec la Cour des comptes, des adaptations seront nécessaires.

Le vote de la Commission Locale de l'Eau sur le PLUi du Grand-Figeac se solde par un avis favorable à l'unanimité.

Résultats de la concertation pour la révision du SAGE Célé

Monsieur TREMOULET rappelle le cadre dans lequel le SAGE et sa révision s'inscrivent.

Madame MAUMUS prend la suite de la présentation en rappelant les différentes étapes de la concertation faite en 2024. Elle mentionne les entretiens individuels avec les partenaires et les ateliers organisés avec les services de l'État, les collectivités, et les représentants des usagers. Elle informe qu'un [compte-rendu de ces ateliers](#) est disponible sur le site internet du SmCLm. Elle rappelle que des groupes de travail techniques seront organisés en 2025 pour compléter les résultats obtenus en 2024. Treize sujets sont ressortis pour la suite de cette concertation, que le SmCLm a réparti en trois catégories : « **sujets majeurs** », « **sujets conflictuels** », et « **sujets émergents ou nécessitant davantage de connaissances** ».

Sujets majeurs

- **Gestion quantitative**

Monsieur LANFRANCHI explique que les acteurs ont systématiquement soulevé les **problématiques quantitatives de l'eau** lors des échanges. Face aux impacts croissants du **changement climatique**, cette question devient un enjeu crucial. Il souligne que ces préoccupations liées à la gestion de l'eau ont été jugées comme un sujet « **majeur** » par les participants aux ateliers et entretiens, en raison de leur importance pour la pérennité des activités agricoles et de la préservation de la ressource en eau sur le territoire.

- **Agriculture**

Monsieur LANFRANCHI explique que le sujet de l'agriculture est considéré comme « **majeur** » en raison de la dominance agricole du territoire. Il précise que cela a été souligné à plusieurs reprises par les partenaires lors des entretiens individuels et lors des ateliers de concertation. L'importance de ce secteur est renforcée par les retours des acteurs locaux, confirmant qu'il s'agit d'un enjeu central dans le cadre des discussions sur l'aménagement du territoire.

Monsieur LABARTHE intervient pour souligner que la **forêt** occupe une superficie presque équivalente à celle de l'agriculture sur le territoire.

Monsieur TREMOULET précise que les éléments qui vont être présentés proviennent de la concertation avec les acteurs locaux.

Monsieur LANFRANCHI ajoute que le sujet de la forêt sera traité ultérieurement.

Sujets conflictuels

- **Zones humides**

Monsieur LANFRANCHI explique que les partenaires reconnaissent unanimement les aménités positives apportées par les zones humides, notamment leur rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique et la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau. Cependant, il souligne qu'il y a moins de consensus concernant les solutions à mettre en œuvre, qu'il s'agisse des travaux, des réglementations, ou des actions concrètes à entreprendre. Cette divergence reflète la complexité de trouver un équilibre entre protection des zones humides et aménagement du territoire pour les différents usages.

- **Prélèvements d'eau**

Madame MASBOU propose la réutilisation des eaux usées traitées pour divers usages (industriels, agroalimentaires et collectivités).

Madame VIALLE rappelle que ce sujet est déjà encadré par les **Contrats de Performance Environnementale (CPE)** pour les industriels.

Monsieur PREVITALI cite des exemples de projets en cours, notamment ceux liés aux stations d'épuration de **Maur** / St Etienne de Maur et de **Figeac**.

Monsieur MELLINGER évoque l'étude menée depuis cinq ans à Figeac et souligne le fossé entre les injonctions administratives et la facilitation de leur mise en œuvre. Il propose des alternatives, comme l'irrigation au goutte-à-goutte dans les serres ou le

nettoyage des rues la nuit, tout en respectant les exigences sanitaires.

Madame MERLIN mentionne le **Plan Eau** de l'Etat, qui inclut des objectifs d'efficience dans l'irrigation et la réutilisation des eaux usées, tout en trouvant des compromis entre exigences sanitaires et environnementales.

- **Méthanisation**

Monsieur LANFRANCHI explique que ce sujet suscite de **nombreuses contestations citoyennes**, ce qui souligne l'importance de **mieux communiquer** auprès des habitants pour clarifier les enjeux. Il précise que la question est relativement récente, et que des **études supplémentaires** seraient nécessaires pour obtenir des résultats plus précis, notamment concernant l'impact de la **méthanisation** sur l'eau et les sols. Cela permettrait d'éclairer les débats et de proposer des solutions mieux informées.

Monsieur LABARTHE évoque le **Comité Départemental de Suivi de la Méthanisation**, rappelant que la Région Occitanie dispose d'un centre régional de production de gaz vert qui produit de nombreuses analyses sur les impacts. Il demande qu'une étude soit réalisée à l'échelle régionale.

- **Représentativité de la CLE (Commission Locale de l'Eau)**

Monsieur LANFRANCHI explique que la composition de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** a suscité diverses **remarques**, notamment de la part des acteurs du secteur **agricole**, qui estiment être **sous-représentés** dans cette instance. Ces préoccupations reflètent une volonté de mieux intégrer les voix du monde agricole, qui joue un rôle central dans la gestion des ressources en eau et des sols sur le territoire. Certains partenaires ont souligné le **manque d'implication** des membres de la CLE et d'un **faible taux de participation** de leur part.

Monsieur LABARTHE demande s'il est possible d'avoir un suppléant pour les élus au sein de la CLE.

Monsieur TREMOULET précise que les élus peuvent être représentés par un autre élu. En revanche, pour les associations, seul le président ou son représentant désigné peut siéger, conformément aux règles de

gouvernance. Le renouvellement des représentants intervient lors des élections municipales.

Monsieur LABARTHE suggère d'étudier la question de la suppléance et d'envisager la nomination d'un garant extérieur.

Monsieur PLENACOSTE ajoute que l'attractivité de la CLE est également un enjeu, et qu'il faut donner envie aux acteurs de participer.

Monsieur DESPEYROUX souligne le fait que certains participants se sentent parfois exclus des débats.

Madame RAUFFET précise qu'il est difficile de mobiliser le monde agricole, qui ressent souvent que les décisions sont déjà prises, en particulier sur les sujets de l'irrigation et des réserves d'eau. Les discussions avec les DDT (Direction Départementale des Territoires) sur les plans d'eau connectés ou déconnectés restent conflictuelles, nécessitant de nombreuses justifications de la part du monde agricole.

Monsieur DESPEYROUX voit toutefois le **conflit** comme une **opportunité d'avancer**, affirmant que ce n'est pas nécessairement un frein. Il souligne que, dans certains cas, le conflit peut même s'avérer **nécessaire** pour faire émerger des solutions innovantes et trouver des compromis bénéfiques. Cette perspective encourage une approche constructive des désaccords, en les considérant comme des occasions d'enrichir le débat et d'améliorer les décisions prises au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Madame MASBOU affirme que la CLE offre une réelle opportunité de partage et de consensus et que Bio46 voit un réel intérêt à l'intégrer.

Monsieur LABARTHE rappelle que certains produits nécessitent de l'eau potable pour être commercialisés, et **Madame RAUFFET** note que l'utilisation d'eau de pluie soulève des réticences selon les productions et les labels de qualité.

Monsieur LABARTHE répond qu'il existe des systèmes de traitement adaptés.

Sur le sujet de la représentativité du monde agricole, **Monsieur TREMOULET** précise qu'il y a un représentant par **Chambre**

d'Agriculture, soit deux pour l'ensemble du territoire (sur 56 membres).

Madame MASBOU suggère d'inclure également des associations et des coopératives agricoles au sein de la CLE.

Madame MERLIN ajoute qu'il est important que les Syndicats soient associés pour que les agriculteurs ne se retrouvent pas démunis face aux actions et financements disponibles.

Sujets émergents ou à approfondir

- **Métaux lourds**

Monsieur TREMOULET explique qu'une table d'échanges sur ce sujet avait été proposée lors des ateliers de concertation. Elle a cependant été annulée, faute de participants.

Monsieur VIENNET exprime un intérêt pour les questions de pollution au sens large. Un appel est lancé pour organiser une grande réunion dédiée à la **qualité** des eaux.

- **Alimentation en Eau Potable**

Monsieur LANFRANCHI explique que ce sujet n'est pas récent pour le SmCLM, mais que certaines données manquent. Par ailleurs, les Syndicats d'eau potable n'ayant pas pu participer aux entretiens et aux ateliers, seront associés sur ces sujets précis.

- **Trames écologiques**

Madame MAUMUS mentionne le sujet des trames écologiques. Une table d'échanges sur le sujet des Trames Vertes et Bleues lors des ateliers a permis de souligner la multiplicité de trames existantes (étoilée, brunes, vieux-bois). Elle insiste sur le fait qu'une **stratégie territoriale** bien définie est cruciale pour être efficace sur ces sujets, permettant ainsi de coordonner les efforts de préservation et de restauration des écosystèmes au sein du territoire.

- **Espèces exotiques envahissantes**

Monsieur LANFRANCHI explique que le sujet des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** nécessitera des **échanges plus précis** afin d'établir une **stratégie** adaptée. Il souligne l'importance d'approfondir les discussions pour mieux comprendre les impacts de ces espèces sur les écosystèmes locaux et pour développer des solutions efficaces de gestion et de prévention. Cette

approche permettra de mieux coordonner les efforts des différents acteurs impliqués dans la lutte contre les EEE et de protéger la biodiversité locale.

- **Filières**

Madame MAUMUS explique que ce sujet est plus récent pour le SmCLM, mais qu'il voit un réel intérêt à développer des filières durables pour préserver la ressource en eau. Elle mentionne la réponse à deux appels à projets de l'ADEME en septembre 2024 :

- « **Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique** - **Action : accompagnement aux démarches collectives climat et sols** », avec une entrée « Territoire – Multi-élevage), en partenariat avec Bio46, les Chambres d'agriculture du Lot et du Cantal et les Fermes de Figeac
- « **Structuration de filières de valorisation durable de la haie** » en partenariat avec la SCIC Bois Energie Lot, la Chambre d'agriculture du Lot, les Fermes de Figeac et l'association Arbres, Haies, Paysages.

D'autres partenaires seront associés aux projets au fil de leurs réalisations. Ils seront également suivis par la Direction Départementale des Territoires du Lot et par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Elle ajoute que ces projets entrent en synergie avec le projet « **Fermes en Transition (FET)** », présenté en CLE le 19 octobre 2023.

- **Foncier**

Madame MAUMUS expose la position du Syndicat mixte Célé – Lot médian (SmCLM) sur la question du foncier, en mettant en avant les conventions établies avec la SAFER Occitanie afin de mieux encadrer la gestion des terres. Elle indique qu'un premier travail de ciblage des zones à enjeux a d'ores et déjà été réalisé, première étape vers l'élaboration d'une stratégie foncière. Elle présente ensuite les résultats issus de la concertation, en soulignant l'importance d'impliquer une diversité d'acteurs pour assurer une démarche collaborative et efficace dans la gestion du foncier à l'échelle du territoire.

Monsieur LABARTHE propose d'ajouter les établissements publics fonciers (EPF) aux discussions.

- **Implication citoyenne**

Monsieur PLENACOSTE présente le projet du Grand livre du Célé, un outil de participation citoyenne en ligne, fonctionnant comme un Wikipédia où chacun peut contribuer. Le projet est soutenu par le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) et valorisé par des organisations internationales comme « Living with

Rivers ». Le site est accessible à l'adresse : www.wiki.lecele.fr.

Monsieur DESPEYROUX souligne que certaines études sont déconnectées des réalités locales et regrette qu'on ne fasse pas davantage appel à la mémoire locale.

Monsieur LABARTHE répond qu'il est important de qualifier ces contributions et de ne pas tenir compte de toutes les voix de manière égale.

Madame VIALLE appuie l'idée d'impliquer les locaux, tout en précisant qu'il faudra affiner la méthode et objectiver ces informations d'un point de vue scientifique.

Conclusion et perspectives

Monsieur LABARTHE souligne que le travail réalisé est exhaustif, mais qu'il est désormais temps de passer au concret pour mettre en œuvre les conclusions et les recommandations discutées.

Monsieur LABORIE exprime ses remerciements aux participants des ateliers et à l'équipe du SmCLM pour le travail accompli. Il insiste sur l'importance de sensibiliser la jeunesse et d'éduquer le monde agricole sur les enjeux environnementaux.

Madame BENET BAGREAUX remercie le SmCLM pour le travail réalisé et se félicite que cette réunion ait pu se tenir sur la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie.

Madame VIALLE, tout en constatant une participation relativement limitée, souligne la richesse et l'engagement des échanges. Elle insiste sur l'intérêt manifeste des citoyens pour ces thématiques, ce qui confère une responsabilité accrue aux acteurs présents pour les impliquer davantage. Elle rappelle que l'État veille au respect du cadre légal dans la mise en œuvre des actions, et se félicite des avancées accomplies, saluant l'implication de l'ensemble des participants.

Annexe

[Présentation de la réunion.](#)